

# La vie dans l'Esprit, l'Esprit Saint en nous, et Dieu pour nous

## Romains 8

M.E. 1863 pages 341-360

L'enseignement de ce chapitre remarquable et bien connu se divise en trois parties distinctes. En premier lieu, il nous présente la délivrance dans la puissance de la vie qui vient de Dieu; — la puissance de Dieu en résurrection nous donnant la vie dans l'Esprit comme notre partage, en vertu de l'œuvre de Christ. Nous y trouvons, ensuite, la présence de l'Esprit Lui-même; — non seulement le fruit de Son opération, mais Sa propre présence personnelle; et en troisième lieu, la sécurité extérieure: — ce que Dieu est pour nous — non pas quoi que ce soit qui se trouve en nous-mêmes, mais ce pour quoi nous pouvons compter sur Dieu. Rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu; car il n'y a que la créature qui puisse prétendre à nous en séparer; et aucune créature ne peut séparer de Dieu qui sera toujours plus puissant qu'elle. « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? » (v. 31). C'est pourquoi, à la fin du chapitre, il n'est pas question du tout de l'œuvre intérieure, l'apôtre ayant traité ce sujet longuement auparavant; et il le laisse ici si complètement de côté, que lorsqu'il dit: « Ceux qu'il a justifiés », il n'ajoute pas: « il les a aussi sanctifiés », quoique cela soit vrai, mais il dit: « Il les a aussi glorifiés » (v. 30).

L'Écriture nous présente donc ici, en premier lieu, les effets intérieurs de l'œuvre de Dieu — *la vie* — jusqu'à leur plein et entier résultat, dans la résurrection du corps (v. 1-14); ensuite, la présence de l'Esprit Saint en nous (v. 15-29); et enfin, tout ce qu'il y a de sécurité dans ce que Dieu est pour nous extérieurement, dans Ses conseils.

Mais avant d'entrer dans le sujet qui va nous occuper, je voudrais dire encore quelques mots sur la fin du chapitre précédent. Un homme pieux, qui aurait trouvé la délivrance qui est en Jésus Christ, telle que le commencement du dernier verset du chapitre 7 nous la présente, pourrait croire que désormais la lutte est terminée; mais il n'en est pas ainsi, comme nous le dit la fin même de ce verset. C'est après que l'âme a connu la délivrance par Jésus Christ, que ce grand principe apparaît: « de l'entendement, je sers la loi de Dieu »; on ne peut donc le réaliser qu'après avoir été délivré; toutefois la chair, demeurant en nous après que nous avons connu la délivrance, donne lieu à des combats après la délivrance; parce qu'il y a des principes contraires qui sont en lutte l'un avec l'autre. Dans le chapitre 7 de l'épître aux Romains, nous voyons *la loi* et la chair opposées l'une à l'autre; mais le chapitre 5 de l'épître aux Galates nous présente le combat et la délivrance sous leur véritable forme — dans l'opposition de *la chair* à l'Esprit. Dans l'épître aux Galates les croyants avaient reçu l'Esprit; c'est pourquoi nous y trouvons une vraie puissance après la délivrance. Il n'en est pas de même chez les Romains, qui n'avaient pas tous l'Esprit. Ainsi dans le chapitre 7 de l'épître aux Romains, il ne s'agit pas de la chair et de l'Esprit; mais de l'homme sous la loi; c'est pourquoi l'apôtre ne dit pas: « la chair convoite contre l'Esprit » comme dans Galates 5, 17; mais il dit: « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » [v. 24]. L'homme dont il parle, aime la loi, cela est vrai, et cela doit être; car si l'homme nouveau est engendré, il prend plaisir à la loi, qu'il soit sous la loi ou qu'il n'y soit pas. Mais la loi n'a pas le pouvoir de donner l'Esprit, de sorte que si je suis sous la loi, je ne puis pas être conduit par l'Esprit; je suis conduit par la chair. Mais « nous », qui croyons, « nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous » (v. 9). « Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont fils de Dieu » (v. 14). « Si nous sommes conduits par l'Esprit, nous ne

sommes pas sous la loi » (Gal. 5, 18). C'est pourquoi, dans l'épître aux Galates, les croyants, ayant reçu l'Esprit, sont exhortés à « marcher par l'Esprit » (Gal. 5, 25). Mais s'ils ont le Saint Esprit, pourquoi donc cette exhortation de « marcher par l'Esprit » ? Parce que la chair est toujours là et « convoite contre l'Esprit », et que le danger d'agir selon ses instigations existe toujours. Toutefois l'Esprit, de l'autre côté, « convoite contre la chair », et nous est donné précisément pour que nous puissions résister, afin que « nous ne pratiquions pas les choses que nous voudrions », car telle est la force de ce passage. « Si nous marchons par l'Esprit, nous n'accomplirons pas la convoitise de la chair » (Gal. 5, 16 et 17).

Je passe maintenant à la doctrine du chapitre 8. — Les trois premiers versets nous donnent les divers résultats de l'œuvre de Dieu, telle qu'elle est exposée dans les chapitres 5, 6 et 7. Le premier verset nous présente le résultat du chapitre 5, dans le second Adam : — « la justification de vie ». Dans le verset second, nous sommes « morts au péché », comme au chapitre 6 ; et au verset troisième, nous sommes « morts à la loi », comme au chapitre 7. Sous le premier Adam, qui a introduit dans le monde le péché et la mort, il n'y avait rien que ce qui accable, tandis que dans le second Adam, le Seigneur venu du ciel, tout relève et réjouit, tout est parfaite liberté : Dieu est intervenu, en puissance, pour délivrer. Mais vous dites : Comment faut-il entendre cette délivrance et comment a-t-elle été opérée ? Le propre Fils de Dieu descendit jusque sous la puissance de la mort pour nos péchés, et ressuscita dans la puissance d'une vie nouvelle, sans ces péchés. Il laissa nos péchés derrière Lui, avec la vie dans laquelle Il les avait portés, et à laquelle étaient attachés les droits et la malédiction de la loi, et Il entra dans une nouvelle position devant Dieu ; et par notre association avec Lui, nous sommes délivrés de nos péchés, et placés avec Lui dans cette nouvelle position, dans une vie de résurrection avec Christ. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation » (v. 1). Christ a subi le jugement que méritait le péché ; puis Il est ressuscité d'entre les morts ; et en Lui, nous aussi, nous sommes morts à tout ce qu'Il a porté en mourant, et nous sommes ressuscités avec Lui ; et parce que nous sommes vivants par la vie de Christ, après que *le jugement du péché a été exécuté sur Lui* qui mourut pour cela, il ne peut y avoir aucune condamnation pour ceux qui sont *en Lui*. De plus « c'est Dieu qui justifie » (v. 33). Dieu est intervenu en puissance, et nous a placés, par une œuvre de mort et de résurrection, devant Lui *en Christ* ; et toute notre position, comme étant dans la chair devant Dieu, a pris fin avec tout ce qui se rattachait à cette position.

En conséquence, là où la foi est simple, il n'est plus question seulement d'*espérance*. Je ne parle pas d'*espérer*, quand je parle de l'effet de la croix. Je n'*espère* pas que l'œuvre de Christ ôte mes péchés : cette œuvre les a ôtés, c'est une chose passée, accomplie et terminée, Christ « ôta le péché par le sacrifice de Lui-même » (Héb. 9, 26). De plus, nous ne nous confions plus maintenant dans des promesses, pour notre paix ; mais nous nous reposons sur un fait, sur une promesse qui a été accomplie. Sans doute nous nous confions dans des promesses pour nos besoins et nos délivrances de chaque jour, mais ceci est tout autre chose. Pour ce qui est du *salut*, nous nous reposons sur ce qui est déjà accompli. « Par une *seule justice* accomplie, les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes *en justification de vie* » (5, 18). Nous sommes amenés, en puissance de vie, dans la présence de Dieu par la résurrection. Nous sommes dans le Christ Jésus qui non seulement est mort, mais qui, ayant passé par la mort, est entré là où Il est entièrement en dehors de son atteinte, dans une position toute nouvelle ; et cette position est la nôtre, en Lui, dans la présence de Dieu. Il n'y a pas de condamnation *là*. L'état sur lequel le jugement portait a pris fin et n'existe plus, car la condamnation est tombée avec toute sa force sur Jésus. « Car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (v. 2). Nous apprenons ici le secret de la marche du chrétien : — « Qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit » (v. 4) ; — et nous trouvons ce que nous n'avions pas rencontré à la fin du chapitre précédent [Rom. 7, 25], c'est-à-dire Christ et

l'Esprit, et même nous trouvons plus de l'Esprit que de Christ et de Son œuvre, car l'apôtre s'occupe du résultat de ce que Christ a fait. Nous trouvons donc ici la puissance vivante de l'Esprit dans le Christ Jésus, dans une position où nous sommes assis en dehors de la région de la condamnation, étant affranchis de la loi du péché et de la mort.

Remarquez maintenant le rapport qui existe entre les trois premiers versets de ce chapitre et l'enseignement des trois chapitres qui précèdent. Le premier verset nous reporte au chapitre 5 et déclare que nous sommes justifiés, parce que Christ est mort et ressuscité, et qu'il n'y a aucune condamnation, si nous sommes dans le Christ Jésus. Le second verset nous reporte au chapitre 6, et répond à la question : Cette justification gratuite est-elle un principe de péché ? Non, elle ne l'est pas ; car de quelle manière avons-nous été délivrés et placés devant Dieu en Christ ? — Par la mort et la résurrection. Ainsi donc, nous avons la vie en Christ ; et c'est là le principe même de la sainteté. La loi de l'Esprit de vie nous a affranchis. — Le verset 3 se réfère au chapitre 7, et montre que ce que la loi ne pouvait faire, Dieu l'a fait, c'est-à-dire, qu'Il « a condamné le péché dans la chair », qui nous troublait et nous obsédait si constamment, et qu'Il l'a fait en envoyant Christ en ressemblance de chair de péché, et comme sacrifice pour le péché, nous retirant ainsi de dessous la domination du péché. La justice de la loi est maintenant accomplie en nous ; le principe en est implanté en nous, car « Celui qui aime, a accompli la loi » (13, 8). Ainsi nous arrivons au résultat pratique : il n'y a pas seulement « aucune condamnation » ; nous ne sommes pas seulement devant Dieu en Christ ; mais la justice de la loi est accomplie en nous. La loi ne pouvait jamais rien nous donner de pareil.

Je désire encore une fois appeler votre attention sur le premier verset de ce chapitre, qui est d'une force et d'une puissance extraordinaires. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation ». Ce n'est pas seulement que ceux qui croient en Christ ne sont pas condamnés ; le passage va beaucoup plus loin : — « Il n'y a *aucune* condamnation ! » — et l'âme a besoin de cette pleine assurance, car la conscience est d'autant plus délicate que nous sommes plus près de Dieu, et plus nous sommes près de Dieu, plus nous sommes misérables, si la moindre chose s'interpose entre notre âme et Lui. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » ! Y a-t-il une condamnation quelconque pour Christ ? Lui, le Bien-aimé de Dieu, la substance et le principe même de l'être et de l'accomplissement de ce en quoi Dieu trouve Ses délices ! Comment donc pourrait-il y avoir une condamnation quelle qu'elle soit, pour celui qui est en Christ ? C'est Lui qui nous fait notre position ; c'est en Lui qu'est notre paix. Tous les péchés passés sont abolis, et il y a une paix et une sécurité parfaites dans la présence de Dieu, car nous sommes devant Lui « tels que Christ est » (comp. 1 Jean 4, 17-18).

Verset 2. « Car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ». Le chapitre 7 nous a montré la puissance de la chair, qui subjuguait constamment l'homme, dont la volonté avait été renouvelée. Il y avait une loi qui agissait dans ses membres. Mais l'Esprit a une loi — un principe d'action uniforme et constant, aussi bien que la chair. Il y a aussi de la puissance, une puissance de vie, en Christ. Nous ne sommes pas ici devant le législateur et le juge disant à un homme : Voici la loi, accomplis-la ! L'homme donnerait la première place à cet accomplissement de la loi et chercherait, sur ce principe, la délivrance de la condamnation ; mais maintenant, nous sommes vivifiés par le second Adam, qui est un esprit vivifiant [1 Cor. 15, 45] : et ainsi que nous l'avons vu, nous avons part à Sa résurrection, afin que nous soyons délivrés de la condamnation. Christ ayant premièrement fait l'expiation, nous entrons dans la vie, quittes du péché. Mais l'homme voudrait mettre sa conscience à l'aise et en repos par les intentions et les actions de cette vie ; il voudrait, quant au sentiment qu'il en a, pouvoir être satisfait de *lui-même* ; mais cela est impossible. Il faut que nous nous soumettions à la condamnation ; il faut que nous ayons le sentiment de notre impuissance, en sorte que Christ soit notre espérance ; en d'autres termes, il faut que nous nous soumettions à la justice de Dieu. Tant que la conscience n'est pas purifiée, nous ne pouvons avoir affaire avec Dieu comme avec un Dieu

de puissance. Dieu ne nous donnera aucune puissance jusqu'à ce que nous ayons accepté la condamnation et que nous en soyons délivrés par Christ. Mais après que nous nous sommes soumis à la justice de Dieu, il y a en Christ une puissance de vie qui nous affranchit de la loi du péché et de la mort. Dans le chapitre 7, les désirs de la nouvelle vie sont bien là, mais agissant en rapport avec la loi; et par suite il n'y a aucune puissance. Ici, au contraire, c'est la vie dans l'assujettissement à Christ.

Verset 3. « Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair ». Ce n'est pas que la loi fût en défaut, seulement elle ne pouvait rien amener à la perfection à cause de la faiblesse de la chair. On ne peut faire quelque chose de parfait avec de mauvais matériaux. Un homme peut être un ouvrier très habile; cependant si vous lui fournissez des matériaux imparfaits, tout son talent ne lui servira de rien. Quelqu'un, par exemple, sculptera en marbre, et montrera un goût et une habileté merveilleuse, en sorte que chacun admirera son œuvre: mais le même homme, s'il devait essayer de produire la même œuvre avec une pierre grossière et friable, son travail s'en irait en pièces sous sa main; et tout son art serait inutile. Il en est ainsi de la loi; lorsqu'elle veut agir sur la chair, elle ne fait que la briser. Les matériaux tombent en poussière. La loi n'a jamais donné la justice. Elle promet la vie à ceux qui l'accomplissent, mais elle ne donne jamais la vie. Christ seul donne la vie.

Ce que l'homme ne peut pas faire, Dieu le fait; et c'est là le secret de tout le chapitre, « car ce qui était impossible à la loi en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché en la chair » (v. 3). Comment le péché dans la chair peut-il être condamné? non pas seulement nos péchés, mais cette chose si terrible, *le péché dans la chair*? Dieu va s'occuper du péché: Dieu le condamne. Je comprends que Dieu doit le condamner, et cela m'épouvante. Mais de quelle manière Dieu l'a-t-Il fait? « En envoyant son Fils en ressemblance de chair de péché et pour le péché ». C'est ainsi qu'Il a condamné le péché dans la chair, et qu'Il l'a ôté dans le sacrifice de Christ. Il l'a exécuté en Christ mourant pour nous. Toute la condamnation a été accomplie et épuisée sur Christ. Cette chose effrayante, dont je ne sais que faire, le péché dans la chair, Dieu l'a aboli entièrement, en dehors de nous — en Christ. Christ est mort non seulement pour *les péchés*, mais pour *le péché*. La rédemption est une rédemption véritable et complète. Si Dieu se met à l'œuvre pour délivrer, Il le fait parfaitement. Il ne vous délivrerait pas de vos *péchés*, pour vous laisser sous *le péché*, pour que votre conscience en soit obsédée incessamment; car il ne s'agit pas seulement ici de pardon, mais de délivrance, en sorte que nous soyons placés dans la liberté devant Dieu. C'est pourquoi, ce qu'il faut à un cœur vrai, c'est la domination sur le péché, avec lequel il est en lutte chaque jour, et une conscience réellement délivrée devant Dieu, pour que, si des péchés passés sont effacés, ils ne continuent pas d'agir en puissance comme une loi dans les membres, qui rend l'homme captif du péché. Toutefois il sait et il sent que la racine du péché est toujours là, mais et la racine et les branches ont été condamnées, lorsque Dieu a envoyé Son propre Fils. Ce fut Dieu qui eut cette pensée: envoyer *Son propre Fils*! Et nous apprenons là l'étendue de Sa grâce et Son dessein arrêté d'accomplir pour nous cette œuvre de délivrance.

Verset 4. « Afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons point selon la chair, mais selon l'Esprit ». L'apôtre s'occupe ici de la marche. La justice de la loi est accomplie *en* nous. Ce n'est pas une loi qui est donnée en dehors de nous, et qui doit agir par une chair qui ne reconnaît pas ses justes droits, et dont la volonté se révolte contre son autorité; c'est une nouvelle vie en puissance, qui discerne sans doute et met en évidence les convoitises de la chair, mais qui nous fait marcher, non point selon la chair, mais selon l'Esprit. La chair n'a pas changée, c'est pourquoi je ne dois pas marcher selon la chair. La chair est là, mais ce n'est pas un motif pour l'écouter et pour marcher selon la chair; car l'Esprit de Christ est en nous, et de plus: « Dieu ne permettra pas que nous soyons tentés au-delà de ce que nous pouvons » (1 Cor. 10, 13). La chair est toujours là et doit être jugée et tenue assujettie. Nous tous, comme croyants, nous avons la chair en nous,

quoique nous ne soyons pas « dans la chair » ; mais cela ne rend pas nécessairement la conscience mauvaise ; — la présence de la chair n'empêche pas ma communion avec Dieu, si je ne permets pas à la chair d'agir en quelque manière. Je vais à Dieu, et je m'entretiens avec Lui à ce sujet. Je vais à Lui et je dis : « Père, aide-moi, ou je broncherai ». Si je permets à la chair d'agir, la conscience devient mauvaise, et je perds la communion ; et j'ai à aller à Dieu et à confesser mon péché, avant que la communion puisse être rétablie. Ainsi le simple fait de la présence du péché dans la chair, si nous marchons avec Dieu, est une occasion de communion (je ne dis pas la cause de la communion) ; — comme aussi, dès que je permets à la chair d'agir, elle devient un obstacle et interrompt la communion, quoique la grâce intervienne et restaure.

Verset 5. « Car ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit ». « *Selon l'Esprit* » : telle est la condition et la position de l'homme, considéré comme un homme spirituel. Chaque nature va avec certains objets, a ses affections propres : Une nature vile a ses affections, et ceux qui sont selon l'Esprit se plairont dans les choses qui sont selon la nature de l'Esprit. Ceux qui sont selon l'Esprit ont des objets qui les occupent et les satisfont, et vers lesquels tendent leurs désirs.

« Car la pensée de la chair est la mort » (v. 6). La pensée de la chair, stérile de sa nature, gît sous la mort du vieil Adam — la mort devient le sceau de sa condition. Mais « la pensée de l'Esprit est vie et paix », au-dedans de nous, dans la puissance du Saint Esprit.

Il y a deux sortes de paix, il y a la paix dans la *conscience* et la paix dans le *cœur*. La première nous est acquise et donnée par le sang de Jésus ; la seconde, qui est celle dont parle le verset 6, est une chose bien plus excellente encore : c'est la paix dans le cœur et dans les affections. Nous avons la paix dans nos cœurs, lorsque nos affections se reposent sans distraction dans la jouissance et la poursuite d'un objet qui nous satisfait pleinement et dont notre conscience ne nous reprochera jamais la poursuite. Si nous trouvons notre plaisir dans le Seigneur, la paix régnera dans notre âme. Toutes les fois que nous sommes troublés, nous sommes occupés de nous-mêmes ; mais lorsque l'Esprit agit, Il nous détourne de nous-mêmes vers Dieu. C'est en ceci que consiste la différence entre le livre de l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques. Dans l'Ecclésiaste, Salomon est plein de lui-même : « Moi, Salomon, le roi », célébrant l'homme et la femme, les jardins, la science et tout ce que le cœur peut désirer, « et que fera l'homme après le roi ? » (Eccl. 2, 12). Mais les choses de la chair ne peuvent pas satisfaire le cœur : « Tout est vanité et rongement d'esprit » ; car laissez-le épuiser tout ce que le monde peut donner, la force du désir n'est jamais satisfaite ; et plus est grande l'énergie qu'on dépense pour découvrir les choses que le monde peut procurer, plus le cœur trouve que ce qui est dans le monde ne peut pas le satisfaire. Mais quand on a trouvé Christ, comme dans le Cantique des cantiques, alors, au contraire, c'est la capacité de tout embrasser dont l'homme a besoin. Quelle paix et quelle joie on trouve dans la communion de Christ ! Mais quand le *moi* paraît, le repos est troublé !

Verset 7. « Parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu ». Ici nous apprenons quelque chose de plus profond encore, savoir que la chair a *une volonté* qui ne veut pas se soumettre à Dieu. Ce ne serait pas *une volonté*, si elle était assujettie. La chair a non seulement des désirs qui sont contraires à Dieu, mais une volonté qui n'est pas soumise à la loi de Dieu. La loi ne proclame pas seulement des choses justes ; mais elle proclame aussi l'autorité du Législateur, et quand l'autorité de Dieu intervient, elle met en évidence la rébellion de la chair, car la chair dit aussitôt : Je veux, et je ne veux pas ! Ainsi si vous violez un seul des commandements, vous êtes coupable de tous, car votre méchante volonté qui refuse de se soumettre, est manifestée tout aussi bien dans votre violation d'un seul commandement, que si vous les violiez tous. Quand je dis à mon enfant de faire trois choses, et qu'il n'en fait que deux, qu'il aime à faire, agissant comme il lui plaît quant à la troisième, il montre tout aussi bien l'insoumission de sa volonté en désobéissant en ce seul

point, que s'il désobéissait en tout. « Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent point plaire à Dieu » (v. 8). Les convoitises de la chair sont opposées à la nature de Dieu ; — la chair va contre la volonté et l'autorité de Dieu. La volonté de la chair est, par son existence, hostile à Dieu — car notre position vis-à-vis de Dieu, c'est d'obéir. Avoir une volonté propre, n'est pas obéir.

« Or nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit » (v. 9). Notre position devant Dieu n'est pas dans la chair ; — elle n'est pas dans le premier Adam et dans sa nature et sa volonté. Dieu nous considère comme vivants dans l'Esprit. La chair est là avec ses convoitises, mais nous sommes dans l'Esprit : la puissance vivante de Dieu étant intervenue, a formé le nouvel homme et agit en lui. Et ainsi, par la puissance de Dieu, il y a liberté — une sainte liberté. Tout ce en quoi l'Esprit prend plaisir, tout ce qu'Il désire caractérise l'homme devant Dieu, car un homme, c'est ce qu'est l'objet, la pensée, le sentiment de son esprit. Nous ne sommes pas dans la chair ; — l'apôtre ne dit pas que la chair n'est pas en nous : — il y a une autre vie, la vie de Christ ressuscité, qui est en nous, et dans laquelle nous vivons devant Dieu, quoique la chair puisse chercher à nous conduire ; si non nous ne marchons pas dans la puissance de l'Esprit.

« Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » (v. 9). Ce n'est pas seulement Dieu pour nous, mais Dieu est en nous, Dieu ne formant pas seulement une nouvelle nature, mais habitant en elle et agissant en elle. Car outre cette nouvelle nature, nous avons besoin de puissance.

Si nous n'avons que la nature nouvelle, nous avons de bons désirs ; mais nous ne les accomplissons pas, comme cela est le cas au chapitre 7 de notre épître ; mais si l'Esprit de Dieu habite en nous, nous n'avons pas seulement de nouvelles pensées et de nouveaux désirs, mais une puissance vivante pour les mettre à exécution. Il est intéressant de voir comment l'apôtre introduit Dieu, comme la véritable délivrance pratique de l'homme qui était auparavant dans la chair ; car il ne dit pas : « Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit », *si vous êtes nés de l'Esprit*, quoique cela soit vrai ; mais il dit : « Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » ; — montrant qu'il s'agit de Dieu Lui-même agissant en puissance, comme l'Esprit de Dieu. Tels sont la forme et le caractère de Dieu, quand Il agit en puissance dans l'homme, en contraste avec la chair et avec l'homme.

Relativement au caractère pratique de la vie, l'Esprit est appelé *l'Esprit de Christ* dans l'homme, car là, la vie de l'Esprit a été manifestée d'une manière parfaite.

Versets 10 et 11. « Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts, habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts, vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous ». Finalement, quant à l'entier et complet accomplissement de la délivrance du corps du péché et de la mort, nous recevons l'assurance que, si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts, habite en nous, Celui qui a ressuscité Jésus vivifiera nos corps mortels par Son Esprit qui habite en nous. L'Esprit, dans l'opération de Sa puissance dans le chrétien, ne laisse pas le corps, avant que lui, aussi, n'ait été amené à participer au résultat complet de la puissance de la résurrection. En attendant nous réalisons ceci dans la puissance de l'Esprit et de la nouvelle vie. Je tiens le corps pour mort, car si la volonté agit comme étant vivante, ses intentions et ses fruits ne sont rien que péché, et l'Esprit est ma seule vie, car Ses fruits sont la justice. Comme ce témoignage, que la résurrection du chrétien aura lieu par la vertu de l'Esprit qui habite en nous, le sépare entièrement du monde ! Le monde ne ressuscitera pas en vertu de l'Esprit qui habite en lui, car il n'a pas l'Esprit. Mais nous, nous serons ressuscités par l'Esprit qui habite en nous. Les saints ressusciteront, parce qu'ils sont vitalement unis à Christ. « Celui qui est uni au Seigneur, est un seul Esprit avec Lui » (1 Cor. 6, 17), et ceci nous apprend dans quelle position nous sommes placés. L'Esprit se présente donc à nous sous trois caractères : Il est appelé *l'Esprit de Dieu* en contraste avec la chair ; *l'Esprit de Christ*, comme caractéristique de notre marche dans le monde, et

*l'Esprit de vie* en rapport avec notre résurrection.

La première partie du chapitre qui nous occupe, jusqu'à la fin du verset 11, nous fournit la réponse au verset 24 du chapitre 7 : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » car nous trouvons ici une entière délivrance, non seulement pour l'esprit, mais aussi pour le corps. Le Saint Esprit, dans l'opération de Sa puissance dans le chrétien, ne laisse pas le corps avant qu'Il ne l'ait rendu semblable au corps glorieux de Christ. Les affections sont là selon la nouvelle nature — la liberté et la puissance — dans l'Esprit et par Son opération dans une nouvelle vie communiquée — et finalement la gloire. C'est l'opération de l'Esprit formant le nouvel homme — la puissance, tandis que la chair est là résistant à l'opération de l'Esprit — et à la fin, le corps rendu parfaitement conforme à la vie que nous possédons par l'Esprit. Cette communication de la vie, pour qu'elle devienne notre nature, et la présence du Saint Esprit Lui-même, font que l'effet de cette présence est mentionnée de deux manières : l'Écriture parle du Saint Esprit comme étant notre vie, et comme étant séparé de cette vie et agissant en elle. L'Esprit est donc à la fois nature et puissance. Il est la nature nouvelle qui nous est donnée, et Il habite en nous ; et à propos du fruit de Son opération, nous lisons que « l'Esprit Lui-même intercède pour nous par des soupirs inexprimables » (v. 26). Un soupir s'élève : il est possible que je ne comprenne pas moi-même mon soupir, mais l'Esprit qui est en moi le comprend. Je ne sais pas peut-être quelle est la réponse qu'Il demande : mais Dieu trouve l'opération de l'Esprit, sensible à ce qui m'entoure, selon Dieu. « Celui qui sonde les cœurs, connaît quelle est la pensée de l'Esprit » (v. 27). C'est mon cœur, mais c'est aussi le Saint Esprit qui a produit le soupir comme un sentiment réel dans mon cœur. C'est moi, car le soupir est produit en moi, et cependant ce n'est pas moi, si je regarde à sa puissance ; nous apprenons ainsi quelle est l'opération du Saint Esprit en nous, et nous avons la consolation de savoir que c'est à la fois *nous*, et le Saint Esprit ; car depuis le verset 14, la seconde face de cette vérité nous est présentée, c'est-à-dire le Saint Esprit agissant personnellement en nous, comme étant Lui-même là en puissance et en sympathie. Il n'est pas seulement une source de vie en nous, mais Il agit dans cette vie et sur cette vie ; Il nous conduit et nous guide comme chrétiens. Il agit Lui-même en nous, quoiqu'ici ce soit comme en connexion avec cette vie.

« L'Esprit Lui-même rend témoignage avec notre esprit » (v. 16). Lorsque Dieu veut nous montrer quelle est la source de puissance *dans* notre vie spirituelle, Il indique le Saint Esprit. « L'Esprit est vie » et Il l'est en effet. Sans l'Esprit nous ne pouvons pas croire : « Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse » (Éph. 1, 13) ; toutefois il est de la plus haute importance que nous nous souvenions qu'après que nous avons cru, le Saint Esprit Lui-même est donné pour habiter en nous. « *Parce que vous êtes fils*, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs, criant : Abba, Père » (Gal. 4, 6). L'habitation de l'Esprit est une chose différente du pouvoir vivifiant de l'Esprit. Les saints de l'Ancien Testament éprouvaient la puissance vivifiante de l'Esprit, mais le Saint Esprit ne pouvait pas habiter dans les saints avant que Jésus eût été glorifié (Jean 7, 39). Le livre des Actes nous parle de cas où il y eut un intervalle entre ces deux choses, afin de nous faire remarquer la différence qui existe entre elles.

Nous lisons que : « ce qui est né de l'Esprit, est Esprit » (Jean 3, 6), c'est-à-dire la nouvelle nature. Mais cette nouvelle nature a besoin de puissance ; elle n'a ni force ni puissance : les vrais traits caractéristiques de la nouvelle nature sont la dépendance et l'obéissance. Mais il faut de la *puissance* — et cette puissance c'est le Saint Esprit qui nous appartient en vertu de la rédemption et qui nous unit à Christ ; et ensuite il faut *la direction de l'Esprit*. Aussi, il est dit que « nous sommes conduits par l'Esprit ». Or, l'Esprit ne conduit pas la chair, mais le nouvel homme. Il m'apprend à tenir la chair pour morte, et si je la tiens pour morte, elle n'est pas *moi*. Mais si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, habite en vous, vous êtes les temples du Saint Esprit qui est en vous et que vous avez *de Dieu*. Un temple est ce en quoi Dieu habite, et nos corps sont les temples



du Saint Esprit. Quel puissant motif de sainteté pour nous dans toute notre conduite ! Nous savons que le Seigneur a dit encore (Jean 14) : « Il sera en vous », comme « l'autre Consolateur ». Il n'était pas dans les croyants auparavant ; Jésus s'en alla, et alors est venu ce nouveau Consolateur, qui n'est pas simplement avec nous comme Christ a été, mais qui est en nous, et Il demeure : Il ne s'en va pas comme Christ s'en est allé. Nous n'avons par nous-mêmes aucune puissance pour saisir la vérité, ou pour marcher dans sa puissance ; mais le Saint Esprit, non seulement nous communique les choses de Christ, mais nous donne la capacité de les saisir, et, de plus, Il nous rend capables d'en jouir et de marcher dans leur puissance.

Les versets 12 à 15 du chapitre 2 de la première épître aux Corinthiens nous présentent les trois choses suivantes à l'égard de l'Esprit : premièrement, un enseignement divin reçu par l'Esprit : « Nous avons reçu l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu » (v. 12) ; deuxièmement, cet enseignement communiqué à d'autres par l'Esprit : « desquelles choses aussi nous parlons, en paroles qui sont enseignées par l'Esprit » (v. 13) ; troisièmement, une capacité spirituelle pour discerner, par une puissance de vie qui est dans ceux qui sont enseignés : « Celui qui est spirituel discerne toutes choses » (v. 14, 15).

M.E. 1863 pages 361-367

La grande et solennelle vérité, c'est que le Saint Esprit a été réellement donné comme puissance qui habite en nous. « Ainsi donc, frères, nous sommes redevables non pas à la chair, pour vivre selon la chair » (v. 12), car outre la vie, il y a ce pouvoir intérieur du Saint Esprit. Le Consolateur ne pouvait pas être donné de cette manière, avant que Christ eût été glorifié, et que la rédemption fût entièrement accomplie, car par la descente du Saint Esprit, le jour de la Pentecôte, le sceau a été apposé sur la valeur de l'œuvre que Christ était venu achever. Dieu mit Son sceau alors, non sur ce que *nous* avions fait, mais sur ce que *Christ a fait*. L'onction du Seigneur Lui-même lors de Son baptême, fut le sceau de Sa perfection *personnelle*. C'est Lui que Dieu le Père a scellé de Son sceau, mais Dieu pouvait-Il apposer Son sceau *sur moi* en qui il y a du péché ? Non ; c'est pourquoi il est dit : — « *Auquel* aussi ayant cru vous avez été scellés » (Éph. 1, 13) ; et même, si je suis né de l'Esprit, la justice n'est pas accomplie en moi selon Dieu. C'est pourquoi Dieu n'a pas pu sceller de Son sceau le résultat général. Le Saint Esprit a été donné aussi pour témoigner de la gloire de Christ comme homme ressuscité. Ce n'est pas seulement que Jésus fût personnellement accepté, lorsqu'Il monta dans les hauts lieux. — Il était là présent pour nous, et comme la Tête du corps, et Il reçut du Père le Saint Esprit. La venue du Saint Esprit, selon la déclaration expresse des Écritures, est dépendante de l'achèvement par Christ de l'œuvre que le Père Lui a donnée à faire, et de Son entrée dans le ciel pour y prendre Sa place comme homme, le Chef du corps ; l'Esprit rend aussi témoignage à la gloire personnelle de Christ. L'effet de ceci ressort clairement de la différence que nous pouvons observer dans l'état d'âme et dans la conduite des apôtres avant et après la Pentecôte, avant et après le don de l'Esprit. Pierre était né de nouveau ; pourtant nous le voyons ignorant, stupide et craintif. Que trouvons-nous chez lui après la Pentecôte ? Ce même Pierre, qui avait renié Christ d'une manière plus coupable encore que les Juifs (car il était le compagnon de Christ), nous le voyons accusant les Juifs du péché qu'il avait commis lui-même. Avait-il peur ? Non ; sa conscience était purifiée, car Christ était mort dans l'intervalle et Pierre avait été rempli du Saint Esprit. « Ils virent la hardiesse de Pierre et de Jean » (Act. 4, 13). Je ne parle pas ici des miracles, des signes puissants et des choses merveilleuses opérées par la puissance du Saint Esprit, mais de la hardiesse avec laquelle les apôtres ont parlé après qu'ils eurent reçu le Saint Esprit, ainsi que nous pouvons nous en assurer d'un bout à l'autre du livre des Actes. Ce n'était pas la hardiesse de la chair, mais le fruit de la présence du Saint Esprit, produisant en eux l'énergie spirituelle et la puissance, en sorte que la conscience se trouvait dans une parfaite liberté devant Dieu, et



que la crainte des hommes était dissipée, par l'opération d'un pouvoir qui rendait Dieu dans Son amour présent à l'âme. Nous avons dans Aaron un beau type qui se rapporte à ceci (Lév. 8). Après avoir été lavé, il fut *oint sans du sang*, tandis que ses fils ne reçurent l'onction qu'après avoir été aspergés de sang. De la même manière Jésus a été oint ici-bas du Saint Esprit et de puissance [Act. 10, 38], comme sceau de Sa perfection personnelle, *avant* que le sang ait été répandu; tandis que nous ne sommes oints et scellés qu'après avoir été rendus parfaits par le sang de Christ (2 Cor. 1). Christ envoie le Saint Esprit, et Celui-ci est en nous l'Esprit d'adoption, ce qui a pour effet de nous placer en communication directe avec la gloire et la position de Christ dans la présence du Père. Le caractère de notre marche découle de là. Nous avons à penser aux choses de l'Esprit. Est-ce que ceux qui sont selon l'Esprit sont préoccupés de la loi? Non; — ils l'accomplissent, parce qu'ils ne s'en occupent pas et qu'ils ne sont pas sous la loi. Ils pensent aux choses qui sont de l'Esprit. Et quelles sont ces choses? Sont-ce des choses dans le monde? Non; — « il prendra du mien et vous l'annoncera » (Jean 16, 14). L'Esprit nous donne la connaissance d'une rédemption accomplie dans le passé, d'une paix et d'une liberté *présentes*, et d'une gloire *à venir*. Il occupe l'âme de Christ, y apportant ainsi la joie, l'action de grâce et la puissance. L'Esprit porte nos regards en arrière et nous montre *la gloire* de la croix, après que nous l'avons vue devant nous et que nous en avons connu le pouvoir rédempteur; et nous pouvons contempler cette gloire en paix, car nous sommes maintenant avec Dieu du côté de la croix qui est tourné vers Lui. La croix nous présente tout ce qui est moralement glorieux : nous y voyons l'amour, l'obéissance, la sainteté, la justice, la loi; nous y voyons aussi tout ce qui est moralement mauvais : le péché, la condamnation et la mort. Dieu et le péché se sont rencontrés dans la personne de Christ sur la croix. Quand j'ai trouvé la paix je puis dire : « Maintenant le Fils de l'homme est glorifié »; non pas : « maintenant je suis sauvé », quoique cela soit vrai, mais : « maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui » (Jean 13, 31). Et il n'y a certainement pas de joie pareille à celle de savoir, que dans cet acte de la plus profonde souffrance pour notre salut, Dieu et Christ ont été glorifiés de la manière la plus parfaite. Si Christ a souffert toute cette terrible agonie pour mon péché, dans l'obéissance à la *volonté* de Dieu, il n'y a certainement jamais eu de moment où Dieu ait pu considérer Son Fils avec une satisfaction plus profonde, et tout le résultat de cette œuvre m'appartient maintenant. Mon cœur est touché, et pénétré du sentiment de l'amour de Dieu, quand je pense à ce que je suis en Christ, et que je suis tel que Christ trouve Sa satisfaction en moi, et le Père aussi. Je suis le fruit du travail de l'âme de Christ. La lumière de l'amour de Dieu repose sur Christ Lui-même et nous sommes *en Lui*. « En ce jour-là », quand le Consolateur sera venu, « vous connaîtrez que je suis en mon Père, et vous en moi et moi en vous » (Jean 14, 20). Nous avons le bonheur d'être unis à Lui maintenant, et il n'y a qu'une chose que nous puissions attendre encore, c'est d'être *avec* Lui pour toujours. Le Consolateur nous rappelle constamment cette parole : « Et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur » (1 Thess. 4, 17).

L'Église sera amenée à Christ comme Éliézer conduisit Rebecca à Isaac. Tout le long de la route, il l'entretenait de celui vers qui elle s'en allait. De la même manière, le Saint Esprit nous conduit vers Christ — la croix est le point de départ du voyage, et caractérise la route dans toute sa longueur, tandis que le Saint Esprit nous parle de la gloire de Christ et de la maison du Père. Sans doute on rencontrera des épreuves sur la route, mais que sont-elles pour le cœur dont les affections sont fixées sur Christ? Pauvre Rebecca! si, au milieu du désert, sa pensée se reportait en arrière vers la maison de son père, quand tout devant elle paraissait obscur et incertain; mais quand elle arrêta sa pensée sur ce qui était devant elle, alors tout était joie, et son cœur était plein d'assurance et de certitude quant à l'avenir. La croix est le commencement de notre carrière, car elle nous sépare du monde; et si nous connaissons la puissance de l'Esprit dans nos âmes, nous devons suivre (par le cœur) cet étroit sentier tout le long du voyage. Bien-aimés, vous avez à traverser le monde, mais ne faites pas du monde l'objet de votre cœur, comme Israël a fait. Vous pouvez désirer les biens terrestres, et les trouver peut-être, mais ils apporteront l'appauvrissement dans votre

âme. Soyons plutôt comme Paul, faisant une chose — courant vers la gloire de telle manière que nous oublions le monde et tout ce qui est dans le monde, comme des choses qui sont derrière nous [Phil. 3, 14], et auxquelles nous avons tourné le dos.

Je n'ajoute plus que quelques mots sur la fin du chapitre. « Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont fils de Dieu » (v. 14). L'Esprit nous donnant l'assurance que nous sommes fils, nous n'avons plus désormais l'esprit de servitude pour être dans la crainte. « La crainte porte avec elle du tourment » (1 Jean 4, 18). Notre relation avec Dieu a un tout autre caractère. Il m'a aimé ; Il a effacé mes péchés ; Il a fait de moi son enfant, et je suis maintenant dans cette relation avec Lui. Je ne Le connais plus autrement que comme un Père qui m'aime, et dont je suis le fils sauvé.

Mais alors je suis héritier : « Nous sommes héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ » (v. 17). Voilà ma joie et mon espérance par l'Esprit. Mais Christ, dans ce monde de douleur et de péché, a souffert : si je suis conduit par Son Esprit j'aurai, moi aussi, à souffrir comme Lui et avec Lui ; mais ce chemin est le chemin de la gloire. Mais l'attente même de cette gloire par l'Esprit, nous rend sensibles, selon Dieu, à la douleur et à la souffrance de toute la création, qui « attend la révélation des fils de Dieu » (v. 19) ; et ce n'est pas seulement la création qui soupire autour de nous, mais aussi, quant à nos corps qui en font partie, nous soupignons, étant chargés. Ce n'est pas que nous soyons dans l'incertitude quant à l'amour de Dieu, mais, connaissant notre part dans la gloire, nous sentons le contraste qu'il y a entre cette gloire et l'état dans lequel nous sommes, comme étant dans le corps, et par lui participant ainsi à la première création. L'Esprit prend connaissance de toutes ces souffrances, non dans l'égoïsme qui craint la souffrance pour lui-même, mais dans la sympathie qui est selon Dieu, telle qu'elle a été manifestée en Christ lui-même. Il se peut que nous ne connaissions pas le remède, mais le soupir de notre cœur est le mouvement de l'Esprit, qui ressent la douleur et la misère qui sont autour de nous.

En outre, si « nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient », nous savons que « toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu » (v. 26 et 28). Ceci nous conduit à un autre point très important, c'est-à-dire à ce que Dieu est, non pas ce qu'Il est comme agissant en nous par l'Esprit, mais ce qu'Il est *pour* nous. C'est pourquoi il n'est pas fait mention ici de la sanctification. Il a préconnu, prédestiné, appelé, justifié et glorifié : rien ne peut nous séparer de Son amour.

Ainsi, après les trois premiers versets, le chapitre que nous venons de parcourir nous a occupés d'abord de l'Esprit de vie ; ensuite de l'Esprit agissant personnellement, comme présent avec nous — et sous un double caractère : Il nous donne la connaissance de notre adoption et de la joie de l'héritage, et Il prend part à nos afflictions et à nos infirmités dans ce monde où nous sommes encore ; et enfin, nous y avons trouvé « Dieu *pour* nous », de sorte que nul ne peut « intenter accusation contre les élus de Dieu », ni rien « nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur » (v. 33 et suiv.). Bienheureuse pensée ! Nous avons la vie dans l'Esprit, le Saint Esprit en nous et Dieu toujours pour nous !